



Maison construite sur un terrain payer par mes parents

Par **datatec73**, le **17/06/2014** à **19:51**

Bonjour,

Ma maison est construite sur un terrain payer par mes parents il y'a 20 ans. A l'époque le notaire ne nous a pas proposé de faire un acte de donation. La seul preuve et le transféré des fonds au notaire.

Si je devais me séparé a quoi puis je pretandre ? La valeur du terrain est elle revalorisable ?

Merci de votre réponse

Bien cordialement

Par **aguesseau**, le **17/06/2014** à **20:48**

bjr,

il ne faut pas mélanger le titre et la finance.

vos parents pouvaient payer l'achat du terrain et qu'il soit quand même à votre nom.

si le terrain est au nom de vos parents, la maison leur appartient.

vous parlez de séparation, séparation d'avec qui ?

la réponse diffère selon que vous êtes mariés, pacsés ou concubins.

cdt

Par **datatec73**, le **17/06/2014** à **22:00**

Bonsoir

Le terrain est au non de ma femme et moi nous somme sous le régime de la communauté

Cdl